



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01385

Numéro SIREN : 821 789 013

Nom ou dénomination : BASSETTI GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/011434

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/011434**
n°de gestion : **2016B01385**
n°SIREN : **821 789 013 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 27/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BASSETTI GROUPE - Société à responsabilité limitée
91 bis rue Général Mangin 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1316138

BILAN ACTIF

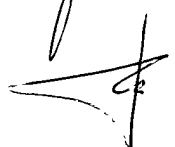
ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	4 110 000		4 110 000		4 110 000	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	4 110 000		4 110 000		4 110 000	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Reçu(e) au Greffe le :						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	18 000		18 000		18 000	
	Autres créances	3 341		3 341		3 341	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	6 880		6 880		6 880	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	28 221		28 221		28 221	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 138 221		4 138 221		4 138 221	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BASSETTI GROUPE

91 B rue Général Mangin

38100 GRENOBLE

*copie certifiée
conforme*


COMPTES ANNUELS

CABINET JEAN-PAUL PEPIN

23 AVENUE DU DOYEN LOUIS WEIL

38000 GRENOBLE

04.38.21.09.40

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 700 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 700 000		3 700 000	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	11 949		11 949	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 688 051		3 688 051	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	431 033		431 033	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 366		3 366	
	Dettes fiscales et sociales	15 746		15 746	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	25		25	
	Produits constatés d'avance (I)				
Comptes de Régularisation	Total IV	450 170		450 170	
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 138 221		4 138 221	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

450 170

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	15 000		15 000			15 000	
Chiffre d'affaires NET	15 000		15 000			15 000	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			15 000			15 000	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			6 658			6 658	
Impôts, taxes et versements assimilés			635			635	
Salaires et traitements			11 723			11 723	
Charges sociales			7 933			7 933	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0			0	
Total des Charges d'exploitation (II)			26 949			26 949	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			11 949			11 949	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		11 949			11 949	
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		15 000			15 000	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		26 949			26 949	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		11 949			11 949	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 138 221.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 15 000.00 Euros et dégageant un déficit de 11 948.55- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

La comptabilisation du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) a été réalisée sur option par une diminution de l'impôt.

Les impacts de la reprise en charge du CICE sur les états financiers sont les suivants :
crédit d'impôt de 647 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 560
Dettes fiscales et sociales	1 480
Autres dettes	25
Total	3 065

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

BASSETTI GROUPE
38100 GRENOBLE

BASSETTI GROUPE
38100 GRENOBLE

[illegible]

BASSETTI GROUPE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 700 000 €
Siège social : 91 bis Rue Général Mangin 38000 GRENOBLE
821 789 013 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 MAI 2017 A 11 H.

L'an deux mille dix-sept
Et le 5 mai
A 11 heures.

Monsieur David BASSETTI, demeurant rue Lavoisier, Château de Begue 38500 VOIRON,
Propriétaire de la totalité des trois mille sept cents (3 700) parts sociales de mille (1 000) euros émises
par la Société à Responsabilité Limitée BASSETTI GROUPE au capital de trois millions sept cent
mille (3 700 000) euros,

Associé unique et seul gérant de ladite entreprise :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur David BASSETTI, a établi et arrêté les comptes
annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

Le rapport de gestion établi par l'associé unique relate les conventions visées à l'article L 223-19 du
Code de Commerce et qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- l'affectation des résultats dudit exercice,
- pouvoir en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tel qu'il les a établi, et
se soldant par un déficit de 11 949 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ses comptes et résumées dans son rapport de
gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

– Report à nouveau : - 11 949 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices écoulés.

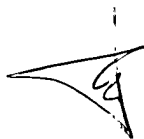
TROISIEME DECISION

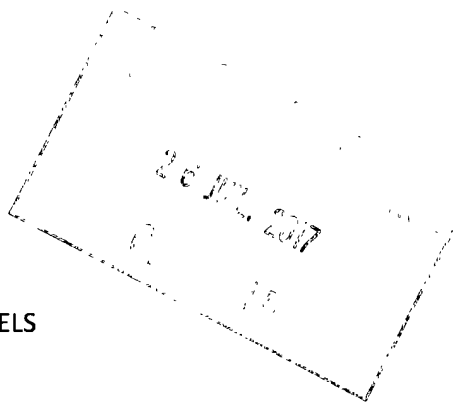
L'associé unique donne pouvoir au porteur des présentes pour effectuer toutes formalités auprès du Registre du Commerce

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

Monsieur David BASSETTI





DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DOSSIER N°217276

SOCIÉTÉ BASSETTI GROUPE

Les frais de cette formalité sont à porter au compte de la SELARL LEXWAY AVOCATS

W. DOULET